



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA VOUGE

Secrétariat technique et administratif :
Syndicat du Bassin versant de la Vouge
25 avenue de la gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

Réunion du 11 décembre 2014 à 14 h 30
SAINT PHILIBERT

COMPTE-RENDU 2014-22

Convocation du 1^{er} décembre 2014

Nombres de délégués : 40

Présents : 26

Exprimés : 31

Etaient présents

↳ du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale :

Mesdames Catherine LANTERNE (Izeure)

Florence ZITO (St Nicolas les Cîteaux)

Messieurs Gilles DELEPEAU (Brazey en Plaine)

Rémy MARPEAUX (Magny les Aubigny)

Gilles CARRE (Couchey)

Guy MORELLE (Bessey les Cîteaux)

Maurice CHEVALLIER (Vosne-Romanée)

Yves GELIN (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

Hubert POULLOT (Syndicat du bassin versant de la Vouge)

Hervé BRUYERE (Communauté d'Agglomération du Grand Dijon)

Claude REMY (Communauté de communes de Gevrey-Chambertin)

André DALLER (Communauté de communes du Sud Dijonnais)

Gérard TREMOULET (Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise)

Jean François COLLARDOT (Communauté de communes du Pays de Nuits
St Georges)

↳ du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

Messieurs Denis BERTHAUT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
Damien BAUMONT (Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or)
Benoit COLLARDOT (Syndicat des Irrigants de Côte d'Or)
Christophe ALLEXANT (ASA de Saulon la Chapelle)
Jacques POUETTE (UFC de Côte d'Or)
Rudy VADUREL (Véolia)

↳ du collège des représentants de l'Etat et des Etablissements Publics :

Madame Evelyne MORI (Préfecture de Côte d'Or)
Monsieur Alexandre PATROU (DDT de Côte d'Or)
Stéphane LAHAYE (Base aérienne 102)
Marc PHILIPPE (DREAL de Bourgogne)

Etaient excusés

Madame Emmanuelle COINT (EPTB Saône Doubs) - *Mandat à M. DELEPEAU*
Messieurs Stéphane WOYNAROSKI (Conseil Régional de Bourgogne)
Roger GANEE (Conseil Général de Côte d'Or) - *Mandat à M. MARPEAUX*
Jean Luc SOLLER (Communauté de communes de Rives de Saône)
Jean Michel VERPILLOT (Marsannay la Côte)
Noël CHAFFONGEAND (CLAPEN de Côte d'Or)

L'ARS - Mandat à la Préfecture

Les Voies Navigables de France - Mandat à la DDT

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse - Mandat à la DREAL de Bourgogne

L'ONEMA

La SNCF

L'UNICEM

Etaient absents

Monsieur Denis THOMAS (Conseil Général de Côte d'Or)
La FDPPMA de Côte d'Or
L'Abbaye de Cîteaux
La CCI de Côte d'Or

ORDRE DU JOUR : Réunion plénière N° 22 de la commission locale de l'eau

- ⇒ Installation de la nouvelle CLE
- ⇒ Election du Président (issu du 1^{er} collège)

- ⇒ Election des deux Vice-Présidents (issus des 1^{er} et 2^{ème} collèges)
- ⇒ Election du Comité de Pilotage (10 membres)
- ⇒ Nomination de l'Instance de Conseil (3 membres)
- ⇒ Nomination des membres de l'Inter CLE Vouge / Ouche (3 membres)
- ⇒ Nomination à la Présidence du Groupe Communication

- ⇒ Election du Président du Comité de Rivières
- ⇒ Bilan du contrat de bassin Vouge 2009- 2014

- ⇒ Compétence GEMAPI
- ⇒ Affaires diverses

1) Mot d'accueil

M. POULLOT, maire de la commune de Saint Philibert, présente sa commune.

2) Installation de la nouvelle CLE

Monsieur PATROU Alexandre, Directeur adjoint de la DDT de Côte d'Or, procède à l'installation des membres de la CLE (AP du 29 octobre 2014). En quelques mots, il rappelle la chronologie du SAGE de la Vouge (approbation en 2005 puis le 3 mars 2014) ainsi que l'avis du comité de bassin Rhône Méditerranée sur la deuxième version du SAGE (approbation du contrat de nappe de Dijon Sud et pérennisation de l'Inter CLE, mises en compatibilité des PLU avec le SAGE et la mobilisation des professions agricoles et viticoles dans la lutte contre les pollutions diffuses).

Monsieur PATROU Alexandre fait l'appel des membres de la CLE et il constate que 31 d'entre eux sont présents ou représentés. Le quorum est atteint ; la Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge peut valablement délibérer.

Il transmet la parole à M. VACHET, Président sortant, afin de faire une présentation synthétique du bassin de la Vouge. Il rappelle également les missions de la CLE et le SAGE adopté le 3 mars 2014. Il explique que la CLE aura dans les prochains mois à rédiger, à adopter ou à se positionner sur le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) du bassin, sur le projet de SDAGE RM 2016-2021, (si besoin) sur une modification de la règle n°4 concernant la conservation des Zones d'Expansion des Crues et sur la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion Eaux sur le territoire (cf. § GEMAPI). En conclusion, il précise n'avoir pas souhaité solliciter de nouveaux mandats, raison pour laquelle il ne siègera plus en CLE.

3) Election du Président

Monsieur PATROU remercie M. VACHET de son investissement en CLE, au cours des dernières années. Il ne doute pas que son successeur sera dans cette continuité.

Monsieur PATROU rappelle que le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du 1^{er} collège, celui des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Le vote à main levée est le vote ordinaire. Aucun membre de la CLE ne souhaite le vote à bulletin secret.

Il fait appel à candidature. Seul Monsieur Hubert POULLOT, Président du SBV, fait acte de candidature.

Monsieur Hubert POULLOT est proclamé Président de la CLE de la Vouge, par 30 voix pour et 1 abstention.

Délibération

Monsieur PATROU installe la Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge conformément à l'AP du 29 octobre 2014.

Il constate que le quorum, soit 21 membres de la CLE, sont présents ou représentés. La Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge peut valablement délibérer.

Le vote à main levée est le vote ordinaire. Aucun des membres de la CLE n'a demandé le vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

- ⇒ 30 voix pour Monsieur Hubert POULLOT
- ⇒ 1 abstention

Monsieur Hubert POULLOT est proclamé Président de la CLE de la Vouge.

* * * * *

Monsieur POULLOT remercie l'assemblée pour la confiance dont elle lui témoigne en lui confiant la charge de Président de CLE. Il salue Monsieur VACHET pour le remarquable travail qu'il a mené au sein de la CLE et du SBV.

4) Election des deux Vice-Présidents

Le Président rappelle qu'il y a deux Vice - Présidents au sein de la CLE, issus pour le 1^{er} du collège des élus, pour le 2nd du collège des usagers, des associations et des organisations professionnelles.

Le Président fait appel à candidature :

- Madame Florence ZITO est la seule candidate à la 1^{ère} Vice-Présidence. Elle est élue.
- Monsieur Benoit COLLARDOT (syndicat des irrigants de Côte d'Or) est le seul candidat à la 2^{nde} Vice-Présidence. Il est élu.

Délibération

Conformément au Règlement Intérieur, après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge, désigne à l'unanimité :

- Madame Florence ZITO en tant que 1^{ère} Vice-Présidente
- Le syndicat des irrigants de Côte d'Or (Monsieur Benoit COLLARDOT) en tant que 2nd Vice-Président

5) Election du Comité de Pilotage (ou Bureau)

Monsieur POULLOT explique que le comité de pilotage se réunit à l'occasion de l'instruction de dossiers Loi sur l'Eau notamment. Il explique que le Président et les deux Vice-Présidents sont membres de droit.

Les 7 personnes à désigner, doivent être réparties comme suit :

- Trois membres du collège des représentants des collectivités territoriales,
- Deux membres du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,
- Deux membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics.

Délibération

Conformément au Règlement Intérieur, après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Vouge, désigne à l'unanimité au Comité de Pilotage :

Le Président

- Monsieur POULLOT Hubert

Quatre membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

- Madame ZITO Florence (1ère Vice-Présidente)
- Monsieur MARPEAUX Rémy
- Monsieur GELIN Yves
- Monsieur DELEPEAU Gilles

Trois membres du collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations.

- Le syndicat des Irrigants de Côte d'Or (2ème Vice-Président)
- La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
- L'UFC de Côte d'Or

Deux membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics.

- La DDT de Côte d'Or
- L'Agence de l'Eau RM et C

6) Nomination de l'Instance de Conseil

Le Président explique que l'Instance de Conseil est formée de trois membres en plus du Président. Cette Instance de Conseil est chargée d'accompagner le Président à l'occasion des avis exprimés par la CLE sur des dossiers pour lesquels le Président ne juge pas nécessaire de réunir le Comité de Pilotage ou la CLE. Ses membres sont issus et désignés par le Comité de Pilotage.

Après appel à candidature, les membres élus à l'unanimité sont :

- Mme ZITO Florence,
- M. GELIN Yves,
- M. DELEPEAU Gilles.

7) Nomination des membres de l'Inter CLE Vouge / Ouche

La nappe de Dijon Sud est un aquifère transversal aux bassins de l'Ouche (partie amont) et de la Vouge (partie aval). Une Commission Inter CLE Vouge / Ouche est créée afin de mettre en place une politique de gestion cohérente sur l'ensemble de son périmètre (contrat de nappe - en cours de finalisation)

Il est convenu que l'inter CLE se compose de 11 membres ; les deux CLE nommant chacune 3 membres du 1^{er} collège et les 5 autres membres étant proposés en concertation entre les deux CLE au sein des 2^{èmes} et 3^{èmes} collèges des CLE.

Le Président propose que les membres suivants (du 1^{er} collège) soient désignés au sein de l'Inter CLE :

- M. REMY Claude (Vice-Président de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin)
- M. DALLER André (Vice-Président de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais)
- M. POULLOT Hubert (Président du SBV)

8) Nomination de la présidence du Groupe Communication

Monsieur POULLOT explique que depuis le lancement du SAGE, un groupe communication, mène les actions de communication de la CLE, du SBV et du comité de rivière.

Le travail du groupe comprend :

- des réunions publiques,
- des articles dans le BP,
- des articles dans les bulletins municipaux,
- la rédaction des Inf'eau Vouge,
- la mise à jour du site Internet www.bassinvouge.com,
- ...

Il est d'usage que la Présidence du groupe communication participe au bureau du SBV.

La CLE désigne M. MORELLE Guy en tant que Président du Groupe communication.

9) Compétence GEMAPI

M. BOILLIN explique que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), a créé par ses articles 56 à 59, la compétence obligatoire de GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) et de Prévention des Inondations (PI) dite GEMAPI. Cette compétence prendra effet le **1^{er} janvier 2016**.

La compétence GEMAPI est ainsi définie par 4 alinéas de l'article L.211-7 du CE :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La loi prévoit également la création d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) constitué de groupement de collectivités territoriales ayant la compétence GEMAPI.

Pour la reconnaissance EPAGE, deux possibilités sont possibles :

- À la demande de la collectivité, après avis du comité de bassin,
- À l'initiative du Préfet coordonnateur de bassin, après avis du comité de bassin et de la CLE.

L'avant-projet de SDAGE RM (qui sera applicable au 1^{er} janvier 2016) propose d'étudier la structuration de la maîtrise d'ouvrage de la GEMAPI à l'échelle des bassins versants (OF 4 - Dispositions 4-07 et 4-08 - Carte 4B). Le bassin de la Vouge et la nappe de Dijon Sud sont retenus dans cette pré-identification en tant que possiblement EPAGE(ables).

Le Président explique que la réflexion sur ce thème sera menée tout au long de l'année et que la CLE aura en débattre.

10) Election du Président du Comité de Rivières / Bilan du contrat de bassin 2009 - 2014

M. LANIER Edouard explique que le Comité de Rivières est chargé de rédiger le contrat de Bassin. Ce contrat est un programme d'actions multithématiques visant à gérer quantitativement et qualitativement l'eau à l'échelle de l'unité hydrographique cohérente qu'est le bassin versant. C'est une déclinaison opérationnelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vouge. Il constitué de 73 fiches actions regroupées en 7 volets (cours d'eau, nappes, assainissement, agronomie, aménagement, observatoire, animation).

Ce contrat a été signé le 17 juillet 2009 par :

- Monsieur le Préfet de Côte d'Or,
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Côte d'Or,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau RM,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or,
- Monsieur le Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

Le contrat s'est terminé, le 17 juillet 2014.

Le bilan à mi-parcours, présenté au Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée le 5 avril 2012, montrait un engagement fort des acteurs locaux puisque la quasi-totalité des actions prioritaires et plus de 75 % des actions du contrat de Bassin avaient été engagées dans les deux premières années. Un bilan final du Contrat devra être produit en vue d'une éventuelle nouvelle contractualisation.

M. LANIER explique que conformément à l'Arrêté Préfectoral du 18 octobre 2006 portant constitution du Comité de Rivière du Contrat de Bassin Vouge, sa composition est identique à celle de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Vouge et que la présidence est assumée par un membre du collège des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale.

Il est fait appel à candidature. Monsieur Hubert POULLOT est élu Président du Comité de Rivière de la Vouge, par 30 voix pour et 1 abstention.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé à 16 H 00, Monsieur POULLOT Hubert remercie l'ensemble des membres de la commission de leur présence et clôt la séance.

Le représentant du SBV.
Secrétaire et animateur de la CLE
Nicolas BOILLIN

Le Président de la CLE
Hubert POULLOT